

Vous résidez sur les communes de Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Les Pinthières, Lormaye, Néron, Nogent-le-Roi, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Lucien et Senantes.

Les tarifs donnés sur cette fiche sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2018. Pour tous renseignements concernant la facturation, contactez le siège de la communauté de communes au 02 37 83 49 33.

- **Tarifs périscolaire**

Tarifs calculés sur la base du revenu imposable mensuel, avis d'imposition N-1 (total des salaires et assimilés divisé par 12). Tarifs valables pour tous les accueils périscolaires maternels et élémentaires du Pôle de Nogent-le-Roi. Facturation établie à la présence effective de l'enfant. Les collations du soir sont comprises.

Minoration de 5% à partir du 2^{ème} enfant, de 10% à partir du 3^{ème} enfant et plus.

Une pénalité de retard pour les départs après l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire est appliquée, 5€/quart d'heure de retard.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2018

Forfait périscolaire 1 à 4 séances	1er enfant	2ème enfant -5%	3ème enfant -10%
De 0 à 750 €	5,5	5,23	4,95
De 751 à 1500 €	5,9	5,61	5,31
De 1501 à 2000 €	6,4	6,08	5,76
De 2001 à 2500 €	7	6,65	6,3
De 2501 à 3000 €	7,5	7,13	6,75
De 3001 à 3500 €	8	7,6	7,2
De 3501 à 4000 €	8,85	8,41	7,97
De 4001 € et plus	9,8	9,31	8,82
Extérieurs	16	15,2	14,4
Forfait périscolaire à partir 5 séances	1er enfant	2ème enfant -5%	3ème enfant -10%
De 0 à 750 €	6,9	6,56	6,21
De 751 à 1500 €	7,3	6,94	6,57
De 1501 à 2000 €	8	7,6	7,2
De 2001 à 2500 €	8,7	8,27	7,83
De 2501 à 3000 €	9,4	8,93	8,46
De 3001 à 3500 €	10	9,5	9
De 3501 à 4000 €	11,1	10,55	9,99
De 4001 € et plus	12,3	11,69	11,07
Extérieurs	20	tarif unique	tarif unique

Modalités de règlement : chèque, espèces, chèque CESU, paiement en ligne sur le site www.porteseureliennesidf.fr

- Tarifs mercredis et vacances scolaires

Tarifs calculés sur la base du revenu imposable mensuel, avis d'imposition N-1 (total des salaires et assimilés divisé par 12). Tarifs valables pour tous les accueils de loisirs maternels et élémentaires du pôle de Nogent-le-Roi.

Facturation établie selon le planning de réservation le mercredi et les vacances scolaires. Les collations du soir ainsi que le repas du midi sont compris. Pour les enfants dont la santé nécessite un régime alimentaire particulier (PAI sous contrôle médical uniquement), où le repas est fourni par la famille, une déduction du repas de 3€ est appliquée.

Minoration de 5% à partir du 2^{ème} enfant, de 10% à partir du 3^{ème} enfant et plus. Une pénalité de retard pour les départs après l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire est appliquée, 5€/quart d'heure de retard. Seules les absences justifiées par un certificat médical sont déduites.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2018

Mercredi	1er enfant	2ème enfant -5%	3ème enfant -10%
De 0 à 750 €	7,64	7,26	6,88
De 751 à 1500 €	7,94	7,54	7,14
De 1501 à 2000 €	9,1	8,65	8,19
De 2001 à 2500 €	10,42	9,9	9,38
De 2501 à 3000 €	11,88	11,28	10,69
De 3001 à 3500 €	13,11	12,45	11,8
De 3501 à 4000 €	14,5	13,77	13,05
De 4001 € et plus	16,03	15,23	14,42
Extérieurs	24,34	tarif unique	tarif unique
Tarif exceptionnel* ccpeidf	22	tarif unique	tarif unique
Tarif exceptionnel* extérieurs	30,80	tarif unique	tarif unique

***Un tarif exceptionnel** s'applique aux prestations effectuées sans réservation ou à l'unité dans la limite des places disponibles : communauté de communes : 22 € / extérieurs : 30.80 €

Vacances scolaires Forfait semaine	1er enfant	2ème enfant -5%	3ème enfant -10%
De 0 à 750 €	35	33,25	31,5
De 751 à 1500 €	40,6	38,57	36,54
De 1501 à 2000 €	46,2	43,89	41,58
De 2001 à 2500 €	53	50,35	47,7
De 2501 à 3000 €	60,2	57,19	54,18
De 3001 à 3500 €	67,2	63,84	60,48
De 3501 à 4000 €	74,6	70,87	67,14
De 4001 € et plus	82,8	78,66	74,52
Extérieurs	110	tarif unique	tarif unique
Tarif exceptionnel* ccpeidf	22€ / jour	tarif unique	tarif unique
Tarif exceptionnel* extérieurs	30,80€ / jour	tarif unique	tarif unique

***Un tarif exceptionnel** s'applique aux prestations effectuées sans réservation ou à l'unité dans la limite des places disponibles : communauté de communes : 22 € / extérieurs : 30.80 €

Modalités de règlement : chèque, espèces, chèque CESU, paiement en ligne sur le site www.porteseureliennesidf.fr

- Tarifs mini-camp et camp de vacances

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2018

Mini-camp et camp	Tarifs communauté de communes	Tarifs extérieurs
Veillée au sein de l'accueil jusqu'à 22h	2 € à ajouter au tarif journée	2.80 €
Nuitée au sein de l'accueil	4 € à ajouter au tarif journée	5.60 €
Mini-camp de 1 à 3 nuits à l'extérieur	6 € à ajouter au tarif journée / nuit à l'extérieur	8.40 €
Camp au-delà de 3 nuits Application d'un taux d'effort en fonction du nombre d'enfants composant la famille :		30.80 €/journée
- 1 enfant	0.065%/heure	
- 2 enfants	0.055%/heure	
- 3 enfants et plus	0.045%/heure	
Minimum plancher	12 €/journée	
Maximum plafond	22 €/journée	

Calcul du montant à charge aux familles au camp de vacances

Le montant de la participation familiale est :

- calculé sur la base du revenu imposable mensuel, avis d'imposition N-1 (total des salaires et assimilés divisé par 12),
- lié à la composition de la famille,
- fixé sur la base d'un forfait de 12 heures/jour.

En dessous du seuil de ressources, le prix plancher de 12 € est appliqué pour une journée de camp. Au-delà du plafond de ressources, le prix plafond de 22€ est appliqué pour une journée de camp.

Exemple :

- Famille dont revenu fiscal mensuel de 3000 € avec 2 enfants :
Pour un enfant en camp : $3000 \times 0.055\% \times 12 \text{ heures} = 19.80 \text{ €/journée}$
- Famille dont revenu fiscal mensuel de 1500 € avec 1 enfant :
Pour un enfant en camp : $1500 \times 0.065\% \times 12 \text{ heures} = 11.70 \text{ €/journée}$. Le prix minimum plancher est appliqué, soit 12 €/journée
- Famille dont revenu fiscal mensuel de 4000 € avec 2 enfants :
Pour un enfant en camp : $4000 \times 0.055\% \times 12 \text{ heures} = 26.40 \text{ €/journée}$. Le prix maximum plafond est appliqué, soit 22 €/journée

Modalités de règlement : chèque, espèces, chèque vacances, paiement en ligne sur le site www.porteseureliennesidf.fr

- **Tarifs « PRIJ »**

Tarif unique à la présence effective de l'adolescent. Facturation établie selon le planning de réservation. Toute journée réservée est facturée. Seules les absences justifiées par un certificat médical sont déduites.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2018

	Tarifs communauté de communes	Tarifs extérieurs
Carte d'inscription valable pour l'année scolaire	9.30 €	13.02 €
Repas	3.50 €	4.90 €
Matin ou après-midi d'activités au PRIJ	2 €	2.80 €
Matin ou après-midi d'activités à l'extérieur (prestation par un tiers)	6 € à ajouter au tarif ½ journée d'activités soit 8 €	8.40 € à ajouter au tarif ½ journée d'activités soit 11.20 €
Veillée au sein de l'accueil jusqu'à 22h	2 € à ajouter au tarif ½ journée	2.80 € à ajouter au tarif ½ journée
Nuitée au sein de l'accueil	4 € à ajouter au tarif ½ journée	5.60 € à ajouter au tarif ½ journée
Camp de vacances Application d'un taux d'effort en fonction du nombre d'enfants composant la famille : - 1 enfant - 2 enfants - 3 enfants et plus Minimum plancher Maximum plafond	0.065%/heure 0.055%/heure 0.045%/heure 12 €/journée 22 €/journée	30.80 €/journée
Supplément activités exceptionnelles Journée parc de loisirs, ski	23 € / journée à ajouter au tarif 1 journée camp de vacances	32.20 € / journée à ajouter au tarif 1 journée camp de vacances

Calcul du montant à charge aux familles au camp de vacances ados

Le montant de la participation familiale est :

- calculé sur la base du revenu imposable mensuel, avis d'imposition N-1 (total des salaires et assimilés divisé par 12),
- lié à la composition de la famille,
- fixé sur la base d'un forfait de 12 heures/jour.

En dessous du seuil de ressources, le prix plancher de 12 € est appliqué pour une journée de camp. Au-delà du plafond de ressources, le prix plafond de 22€ est appliqué pour une journée de camp. Exemples :

- *Famille dont revenu fiscal mensuel de 3000 € avec 2 enfants :*
Pour un ado en camp : $3000 \times 0.055\% \times 12 \text{ heures} = 19.80 \text{ €/journée}$
- *Famille dont revenu fiscal mensuel de 1500 € avec 1 enfant :*
Pour un ado en camp : $1500 \times 0.065\% \times 12 \text{ heures} = 11.70 \text{ €/journée}$. Le prix minimum plancher est appliqué, soit 12 €/journée
- *Famille dont revenu fiscal mensuel de 4000 € avec 2 enfants :*
Pour un ado en camp : $4000 \times 0.055\% \times 12 \text{ heures} = 26.40 \text{ €/journée}$. Le prix maximum plafond est appliqué, soit 22 €/journée
- *Un ado au ski pour une famille dont revenu fiscal mensuel de 2500 € avec 3 enfants :*
 $(2500 \times 0.045\% \times 12 \text{ heures}) + 23 \text{ €} = 36.50 \text{ /journée}$

Modalités de règlement : chèque, espèces, bon "aide au temps libre" CAF.